

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

9 avril 2024



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

**À L'ORDRE
DU JOUR**



1. Administration et affaires courantes

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, tel que présenté.

PROCÈS- VERBAL



1. Administration et affaires courantes

1.3 Approbation de la liste des déboursés

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 13 mars 2024 au 9 avril 2024 au montant de 1 002 655,50 \$ tel que soumis par le Service des finances.

LISTE DES DÉBOURSÉS



1. Administration et affaires courantes

1.4 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.c.E-2.2), le trésorier doit déposer au conseil municipal un rapport de ses activités pour l'année précédente et le transmettre au directeur général des élections du Québec;

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport du trésorier pour l'exercice financier 2023.

DÉPÔT
de rapport



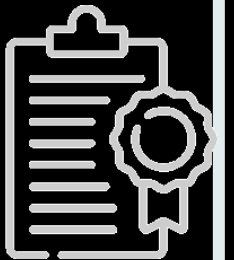
1. Administration et affaires courantes

1.5 Modification à la Politique sur le remboursement des dépenses et les frais de déplacement

CONSIDÉRANT QUE, la Politique sur le remboursement des dépenses et les frais de déplacement a été adoptée à la séance ordinaire du 14 septembre 2021 par la résolution no 2021-09-221;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la politique afin d'y inclure les conditions de remboursement des frais pour des lunettes de sécurité adaptées à la vue pour les employés permanents dont le port de lunettes de sécurité avec prescription est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions;

POLITIQUE interne



1. Administration et affaires courantes

- 1.6 Appui à la Fédération canadienne des municipalités – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

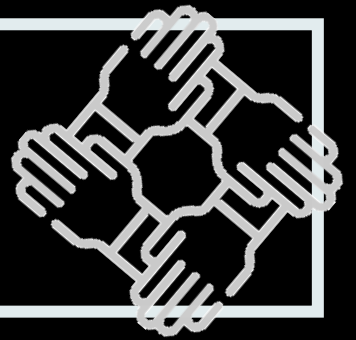


FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

The FCM logo is presented within a solid red square. The letters 'FCM' are white and bold, with a white maple leaf icon integrated into the letter 'M'. The entire square is set against a black background.

APPUI



1. Administration et affaires courantes

1.7 Reprise des travaux sur le site de la descente de bateaux

CONSIDÉRANT l'arrêt des travaux sur le site de la descente de bateaux adopté lors de la séance du 15 août 2023 par la résolution 2023-08-364;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devaient reprendre après le 5 septembre 2023 à la suite d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'il y aura toujours une descente de bateau opérationnelle durant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris position dans cette affaire et a rencontré les citoyens concernés lors d'une rencontre tenue le 19 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être terminés au plus tard le 30 septembre 2024 incluant les travaux de compensation de revégétalisation requis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs;

1. Administration et affaires courantes

1.8 Acquisition du lot 2 533 091 sur le chemin des Hauteurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pour projet la construction d'une réserve d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir un terrain et vue d'y aménager un cercle de virage facilitant l'accès à la réserve d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et la propriétaire du lot 2 533 091 concernant les modalités et conditions d'une vente de gré à gré;

1. Administration et affaires courantes

1.8 Acquisition du lot 2 533 091 sur le chemin des Hauteurs

Lot : 2 533 091

Superficie : 6291,9 m²

Montant : 85 000 \$



1. Administration et affaires courantes

1.9 Acquisition d'une partie du lot 2 763 070 pour la correction de l'emprise de la 51^e Avenue
CONSIDÉRANT QUE les plans cadastraux du Québec démontrent que le lot 3 002 254 constituant la 51^e Avenue empiète sur un terrain citoyen situé au 92, 51^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également reçu une demande pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE, pour corriger l'emprise de la rue, la Municipalité doit acquérir une partie du lot 2 763 071 situé face au numéro d'immeuble 92 en vue de déplacer le cadastre de la rue;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 297 m² a été jugée nécessaire pour rendre le projet réalisable;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et la propriétaire du lot 2 763 070 concernant les modalités et conditions d'une vente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'un lot transitoire devra être créé permettant la transaction devant notaire;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette transaction, la Municipalité devra fusionner le lot transitoire ainsi créé avec le lot 3 002 254 étant la 51^e Avenue;

1. Administration et affaires courantes

1.9 Acquisition d'une partie du lot 2 763 070 pour la correction de l'emprise de la 51^e Avenue

Lot : 2 763 070

Superficie : 297 m²

Montant : 5 000 \$



1. Administration et affaires courantes

1.10 Acquisition d'une partie du lot 2 763 741 constituant le barrage du lac Maillé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de mise aux normes du barrage X0004781 connu comme étant le barrage du lac Maillé;

CONSIDÉRANT QUE, pour procéder aux travaux, la Municipalité doit être propriétaire des lots constituant le barrage;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et la propriétaire du lot 2 763 741 concernant les modalités et conditions d'une vente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'un lot transitoire devra être créé permettant la transaction devant notaire;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette transaction, la Municipalité devra fusionner le lot transitoire ainsi créé avec le lot 3 002 166 étant le chemin du Lac-Maillé afin d'élargir le cadastre de la rue;

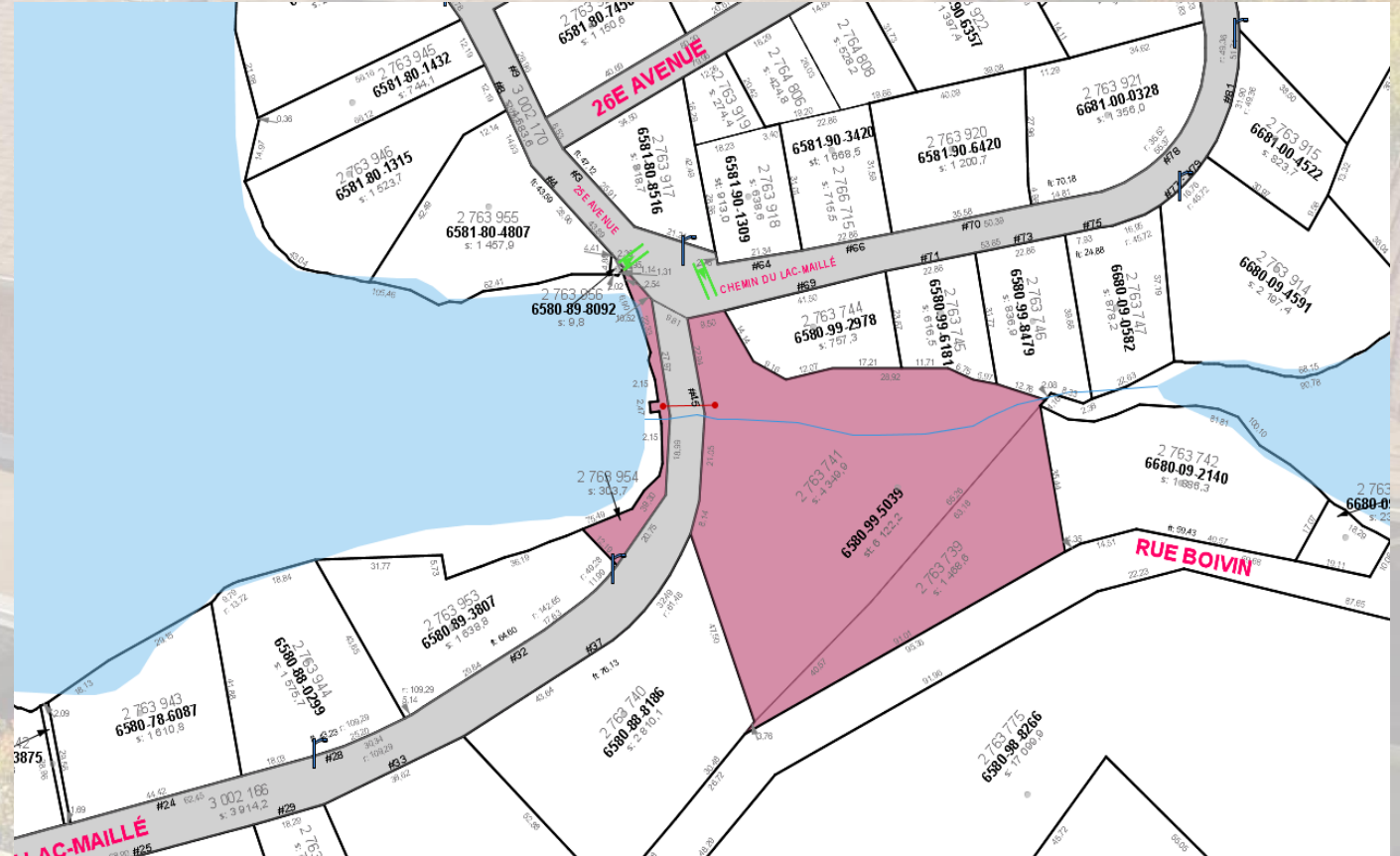
1. Administration et affaires courantes

1.10 Acquisition d'une partie du lot 2 763 741 constituant le barrage du lac Maillé

Lot : 2 763 741

Superficie : 349,8 m²

Montant : 1 \$



1. Administration et affaires courantes

1.11 Acquisition d'une partie du lot 2 763 956 constituant le barrage du lac Maillé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de mise aux normes du barrage X0004781 connu comme étant le barrage du lac Maillé;

CONSIDÉRANT QUE, pour procéder aux travaux, la Municipalité doit être propriétaire des lots constituant le barrage;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et le propriétaire du lot 2 763 956 concernant les modalités et conditions d'une vente de gré à gré;

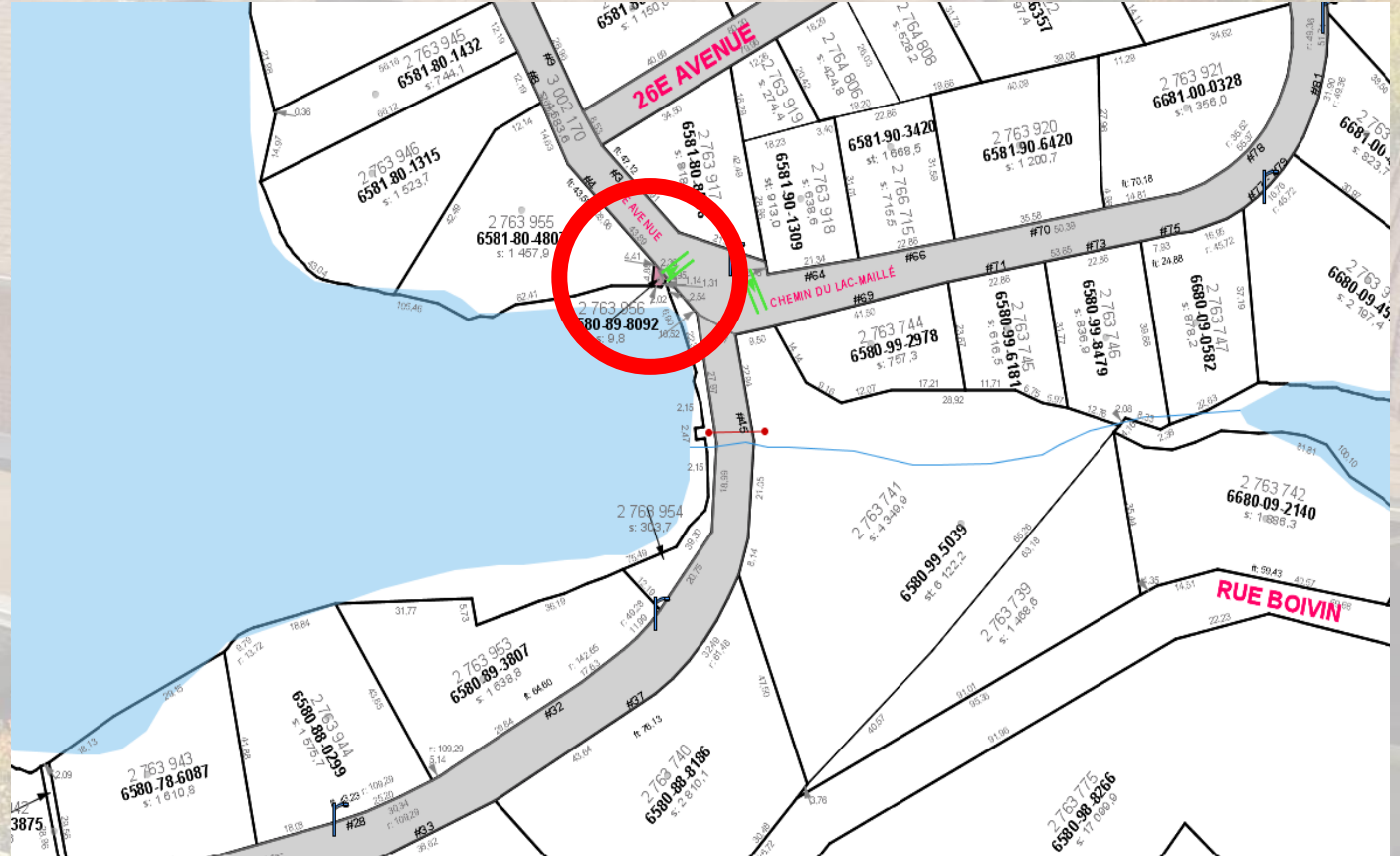
1. Administration et affaires courantes

1.11 Acquisition d'une partie du lot 2 763 956 constituant le barrage du lac Maillé

Lot : 2 763 956

Superficie : 9,8 m²

Montant : 1 \$



1. Administration et affaires courantes

1.12 Promesse bilatérale de vente et d'achat pour l'acquisition du lot 2 765 995 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la construction érigée sur le lot connu comme étant le lot 2 765 995 du cadastre du Québec empiète présentement en majeure partie sur le lot 3 002 451 étant le chemin de Kilkenny;

CONSIDÉRANT QUE ladite construction portant l'adresse du 614, chemin de Kilkenny est dérogatoire aux normes et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que cette propriété dérogatoire doit être démolie puisqu'elle est susceptible de nuire à la sécurité des automobilistes qui circulent sur le chemin de Kilkenny et pourrait éventuellement causer de graves préjudices;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et la propriétaire du lot 2 765 995 concernant une vente de gré à gré selon les modalités et conditions décrites à la promesse bilatérale de vente et d'achat numéro 2024-001;

SOUSSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

2. Soumission, contrats et règlements

- 2.1 Octroi de contrat – Acquisition d’une structure préfabriquée en acier pour couvrir une patinoire (2024LOI01 – AOP)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes) OPTION 1 AVEC installation	MONTANT (avant taxes) OPTION 2 SANS installation
SIM Bâtiment d’acier inc.	932 223 \$	625 322 \$

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.1 Octroi de contrat – Acquisition d’une structure préfabriquée en acier pour couvrir une patinoire (2024LOI01 – AOP)

D’OCTROYER le contrat pour l’acquisition et l’installation d’une structure préfabriquée en acier pour couvrir une patinoire extérieure à SIM Bâtiments d’acier inc., pour l’option 1 au montant de 932 223 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d’appel d’offres;

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.2 Octroi de contrat – Achat et installation d’une barrière automatisée pour le contrôle d’accès au parc du Grand-Héron

SOUSSIONNAIRES	Installation électrique et technologique Montant (avant taxes)
Canaguard sécurité	3 408,26 \$
Alpha TSI	4 557,95 \$
Techniolgic	10 054,25 \$

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.2 Octroi de contrat – Achat et installation d’une barrière automatisée pour le contrôle d’accès au Parc du Grand-Héron

SOUMISSIONNAIRES	Installation mécanique Montant (avant taxes)
Les Barrières Spectron inc.	13 270,00 \$
Pivin & Drapeau	13 970,00 \$
MasterGatePlus inc.	14 911,00 \$

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.2 Octroi de contrat – Achat et installation d'une barrière automatisée pour le contrôle d'accès au parc du Grand-Héron

D'OCTROYER le contrat pour l'installation électrique et technologique d'une barrière automatisée pour le contrôle d'accès au parc du Grand-Héron à Canagard sécurité au montant de 3 408,26 \$ plus les taxes applicables, et le contrat pour l'installation mécanique à Les Barrières Spectron inc. au montant de 13 270 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document de la demande de prix;

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

- 2.3 Octroi de contrat – Achat d’un module de jeux intégré pour les 2-5 ans et les 6-12 ans (2024LOI06 – DDP)

ENTREPRISES	MONTANT (avant taxes) Option A	MONTANT (avant taxes) Option B
Tessier Récréo-Parc	92 598,00 \$	83 685,06 \$
Techsport	99 852,00 \$	99 874,00 \$

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.3 Octroi de contrat – Achat d'un module de jeux intégré pour les 2-5 ans et les 6-12 ans (2024LOI06 – DDP)

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un module de jeux intégré pour les 2-5 ans et les 6-12 ans pour l'option B à Tessier Récréo-Parc au montant de 83 685,06 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du documents de la demande de prix;

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.4 Octroi de contrat – Acquisition de modulaires de parc à planches à roulettes (2024LOI07 – DDP)

SOUSSIONNAIRES	Montant (avant taxes)
Atmosphäre	89 000,50 \$
Tessier Récréo-Parc	120 000,00 \$

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.4 Octroi de contrat – Acquisition de modulaires de parc à planches à roulettes (2024LOI07 – DDP)

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de modulaires de parc de planches à roulettes à Tessier Récréo-Parc au montant de 120 000 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document de la demande de prix;

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.5 Octroi de contrat – Acquisition d’un module d’escalade et hébertisme (2024LOI08 – DDP)

SOUSSIONNAIRES	Montant (avant taxes)
TechSport	99 735 \$
Atmosphäre	Aucune soumission

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.5 Octroi de contrat – Acquisition d'un module d'escalade et hébertisme (2024LOI08 – DDP)

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un module d'escalade et hébertisme pour l'option B à TechSport au montant de 97 135 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du documents de la demande de prix;

**OCTROI DE
CONTRAT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.6 Dépôt et avis de motion – Règlement n°1251-23-01 modifiant le Règlement n°1251-23 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux

Ce règlement a pour but de modifier l'annexe B du Règlement no 1251-23 afin d'ajouter la tarification d'accès à la plage municipale

DÉPÔT & AVIS DE MOTION



2. Soumission, contrats et règlements

2.6 Dépôt et avis de motion – Règlement n°1251-23-01 modifiant le Règlement n°1251-23 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux

Frais d'accès à la plage municipale du parc du Grand-Héron	TARIF
Résident	Gratuit
Non-résident 0-5 ans	20 \$ / jour
Non-résident 6 ans ou plus	30 \$ / jour
Invité accompagné d'un résident	5 \$ / invité / jour
Forfait famille non-résidente (2 adultes et 3 enfants) accompagnée d'un résident	20 \$ / jour / par famille

DÉPÔT & AVIS DE MOTION



2. Soumission, contrats et règlements

- 2.7 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1206-21-01 modifiant le Règlement n° 1206-21 décrétant une dépense de 3 250 053 \$ et un emprunt de 2 185 565 \$ pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'un projet de parc intégré

DÉPÔT & AVIS DE MOTION



2. Soumission, contrats et règlements

2.8 Adoption du Règlement n°1195-20-04 modifiant le Règlement n°1195-20 sur l'accès et la protection des plans d'eau et la sécurité des personnes

D'ADOPTER le Règlement no 1195-20-04 modifiant le Règlement no 1195-20 sur l'accès et la protection des plans d'eau et la sécurité des personnes, tel que présenté afin de retirer un type de requérant pour l'obtention d'une vignette riveraine puisqu'il pourrait permettre à des requérants non contribuables d'obtenir une vignette riveraine, ce qui va à l'encontre des objectifs poursuivis par le règlement.

**ADOPTION DE
RÈGLEMENT**



2. Soumission, contrats et règlements

2.9 Adoption du Règlement n°1255-24 décrétant une dépense et un emprunt de 586 160 \$ pour la construction d'une réserve d'abrasifs

D'ADOPTER le Règlement no 1255-24 décrétant une dépense et un emprunt de 586 160 \$ pour la construction d'une réserve d'abrasifs, lequel sera financé par une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la Municipalité d'après la valeur inscrite au rôle, et ce, sur une période de 15 ans.

ADOPTION DE RÈGLEMENT



RESSOURCES HUMAINES



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

3. Ressources humaines

3.1 Dépôt du rapport mensuel

2024			Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Administration générale, ressources humaines et communications			5									
Greffe			3									
Finances			4									
Travaux publics			15									
Urbanisme			6									
Environnement			5									
Loisirs			4									
Culture et bibliothèque			10									
Sécurité incendie			24									
Sécurité communautaire			3									
Parcs et espaces verts			6									

3. Ressources humaines

3.2 Embauche de patrouilleurs nautiques – postes saisonniers



TRAVAUX PUBLICS



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel – 31 mars 2024



SAINT-HIPPOLYTE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Imprimé le 28 mars 2024

Service: TRAVAUX PUBLICS

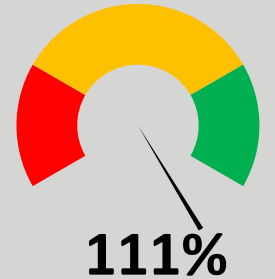
Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information

Qualité des services

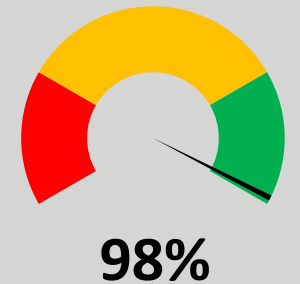
Report des indicateurs de performance - mars 2024

TRAVAUX PUBLICS	Demande	Mensuel		Depuis le début de l'année	
	En attente	Complétée	Reçue	Complétée	Reçue
ARBRES	1	0	1	0	1
CHEMIN	7	29	32	36	36
DEMANDE INTERSERVICES	1	3	4	9	9
DENEIGEMENT	0	2	1	5	5
ECLAIRAGE	7	22	8	44	45
EDIFICES MUNICIPAUX	0	1	1	1	1
FOSSÉ	14	2	3	3	3
LOISIRS ET CULTURE	0	1	1	1	1
ORDURES	1	1	2	1	2
PONCEAU	10	0	1	0	1
SIGNALISATION	2	4	5	8	8
VOIRIE	3	3	2	6	4
Total TRAVAUX PUBLICS	46	68	61	114	116
Total	46	68	61	114	116

MENSUEL



CUMULATIF



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel – Activités de déneigement



MOIS	NEIGE (CM)	PLUIE (MM)	NOMBRE DE SORTIE	REMARQUE
Novembre	8.5	23.3	8	
Décembre	29.5	50.1	17	
Janvier	84	5	13	
Février	11.5	10	10	
Mars	3	30.6	8	

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel – Activités à venir en AVRIL

- Opération de colmatage de nids-de-poule;
 - Nivelage et réparation des chemins;
 - Préparation et réparation des outils et des équipements;
 - Balayage des rues et des stationnements municipaux;
 - Retour au travail progressif des employés surnuméraires.
-
- **RAPPEL:**
 - Respectez les limites de vitesse pour votre sécurité.



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel – Échéancier des grands travaux

ROUTES	EMPLACEMENTS	DATES * PEUVENT VARIER
Ch. du Lac-Connelly	Du # 859 jusqu'au chemin de la Carrière sur une distance de 686 mètres	29 avril au 31 mai
120 ^e avenue	Au complet sur une distance de 128 mètres	8 juillet au 9 août
Rue de la Colline	De la route 333 jusqu'à la rue du Soleil sur une distance de 167 mètres	8 juillet au 9 août
Croissant des Hauteurs	Au complet sur une distance de 194 mètres	12 août au 13 septembre
Rue Ogilvy Ouest	De la rue Ogilvy Est jusqu'au # 16 Ogilvy Ouest sur une distance de 188 mètres	3 juin au 5 juillet
Rue Tracy	De la rue Angus jusqu'à la rue Ogilvy Est sur une distance de 265 mètres	3 juin au 5 juillet
Rue Bellevue	De la rue Angus jusqu'à la rue Montaubois sur une distance de 290 mètres	3 juin au 5 juillet
Chemin du lac du Pin-Rouge	De la 520 ^e avenue jusqu'à la 545 ^e Avenue sur une distance de 908 mètres	3 juin au 5 juillet
Chemin des Quatorze-Îles	De la 202 ^e avenue jusqu'à la 216 ^e Avenue sur une distance de 840 mètres	29 avril au 31 mai

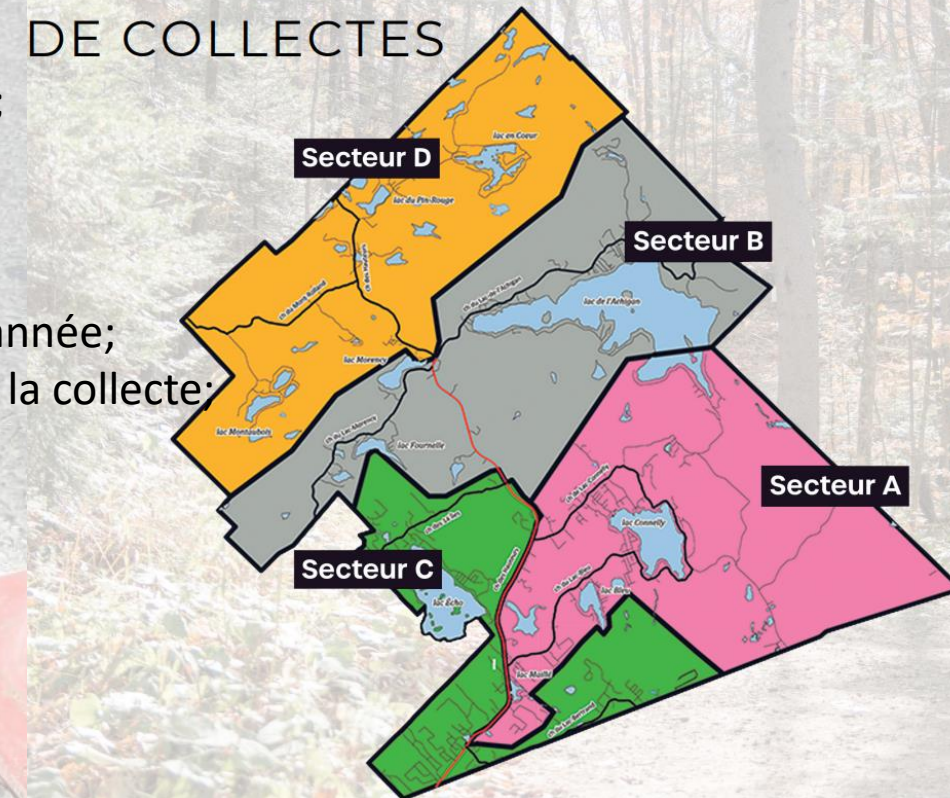
*** Les dates peuvent varier selon la disponibilité des sous-traitants et de la météo.**

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport mensuel – Collecte de branches

- Offert gratuitement de mai à octobre (**DÉBUT: LE 29 AVRIL PROCHAIN**);
 - Première semaine du mois: secteur A et C;
 - Troisième semaine du mois: secteur B et D;
 - Un maximum de 15 minutes est accordé par collecte;
 - Un maximum de 2 demandes de collecte par adresse civique pour l'année;
 - Inscription obligatoire en ligne au plus tard à midi le jeudi précédent la collecte;
- **RAPPEL:**
 - Les branches doivent être placées en bordure de la rue le dimanche précédent la collecte;
 - Déposer les gros bouts des branches du côté de la rue, pas plus de 5 pieds de haut;
 - Diamètre maximum de 4 pouces. Aucune bûche, souche ou débris;
 - Le nettoyage des résidus est la responsabilité du propriétaire.

CARTE DES SECTEURS DE COLLECTES



URBANISME



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

5. Urbanisme

5.1 Dépôt du rapport mensuel Permis et certificats

Municipalité de Saint-Hippolyte
2223 Chemin des Frères
Saint-Hippolyte
J8A 1A1
Téléphone: (450) 563-2305 Télécopieur: (450) 563-2367

TYPE / NATURE / DESCRIPTION	PERMIS NO
PROPRIÉTAIRE	ÉMIS LE
	EN VIGUEUR JUSQU'AU
SITE DES TRAVAUX CADASTRE(S)	
Signature	RESPONSABLE DU DOSSIER

CE PERMIS DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE

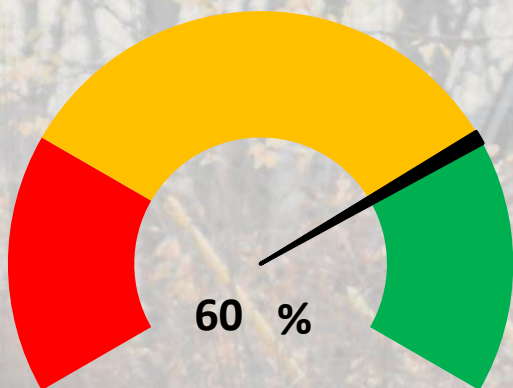
TYPE DE PERMIS	Nombre émis
Rénovation / amélioration résidentielle + 5 000 \$	12
Coupes d'arbres (moins de 10 arbres)	10
Construction neuve maison	9
Installation septique	9
Ouvrage de prélèvement des eaux	7
Renouvellement de permis	7
Agrandissement résidentiel -18 m ²	4
Garage détaché	4

Comparatif	Mensuel (mars 2024)			Annuel		
	2024	2023	Diff.	2024	2023	Diff.
Nombre émis	81	68	13	199	181	18
Valeur totale	6 163 833 \$	4 238 633 \$	1 925 200 \$	14 097 277 \$	10 113 907 \$	3 983 370 \$
Résidence						
▪ Nombre	9	6	3	19	18	1
▪ Valeur	3 366 000 \$	1 770 000 \$	1 596 000 \$	6 822 000 \$	5 587 238 \$	1 234 762 \$
Installation septique	9	7	2	20	18	2

5. Urbanisme

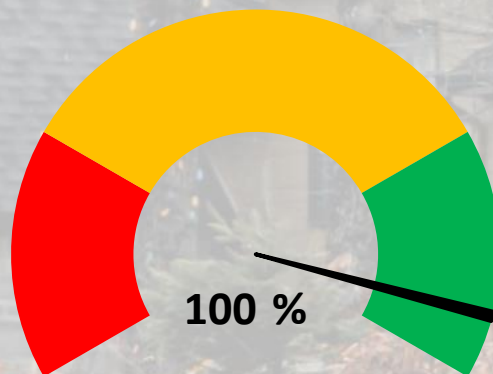
5.1 Dépôt du rapport mensuel Dossiers d'infractions et Requêtes

REQUÊTES - MARS 2024



Reçues	20
Complétées	12

REQUÊTES - ANNÉE 2024



Reçues	24
Complétées	24

Requête(s) reçue(s) en mars	Nombre
Bâtiments accessoires	0
Bâtiments principaux	0
Constructions accessoires	0
Permis & certificats	20
Terrain	0

Requête(s) complétée(s) en mars	Nombre
Bâtiments accessoires	1
Bâtiments principaux	0
Constructions accessoires	0
Permis & certificats	11
Terrain	0

5. Urbanisme

Demande de dérogations mineures

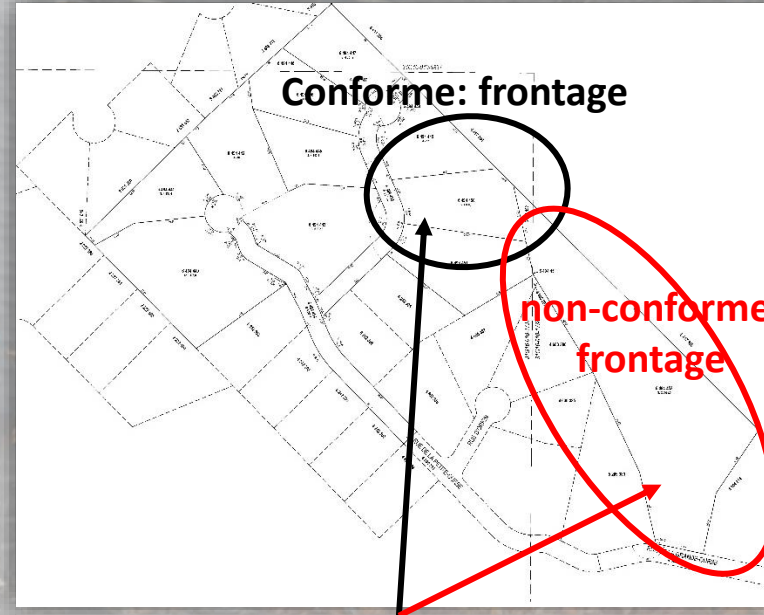
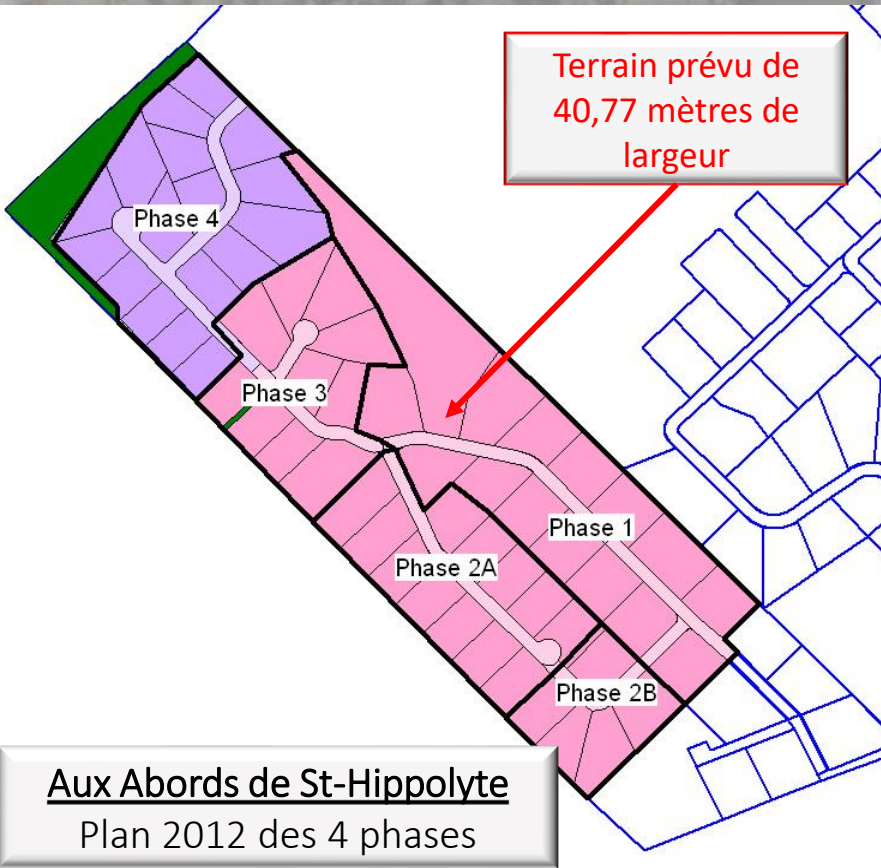
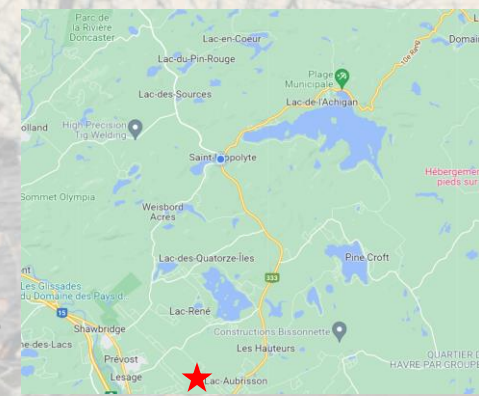
DÉROGATIONS MINEURES



5. Urbanisme

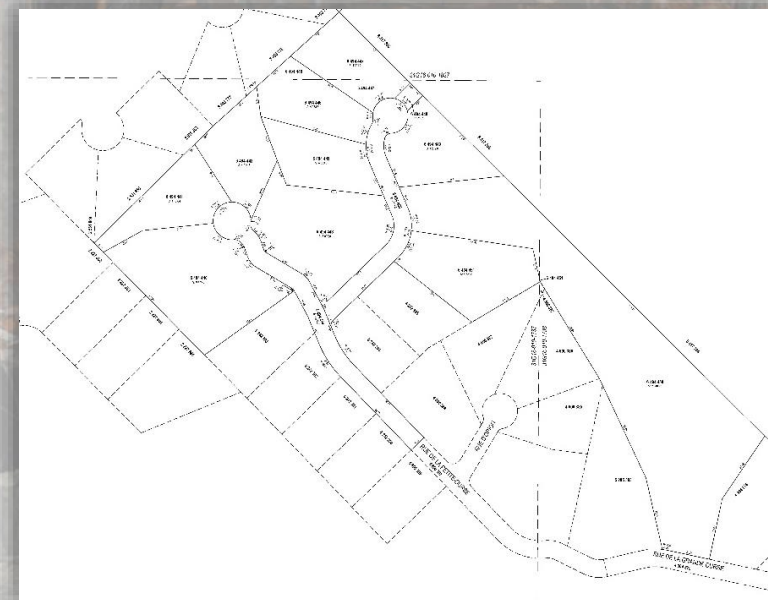
5.2 DDM 2024-0002: Lot 6 494 450, rue de la Grande-Ourse

La demande consiste à permettre la création d'un (1) lot ayant 40,77 mètres de frontage sur rue plutôt que 50 mètres.



Plan parcellaire **refusé**
Objet de la dérogation mineure:
40,77m au lieu de 50 m

Plan parcellaire **existant** si la situation n'est pas régularisée



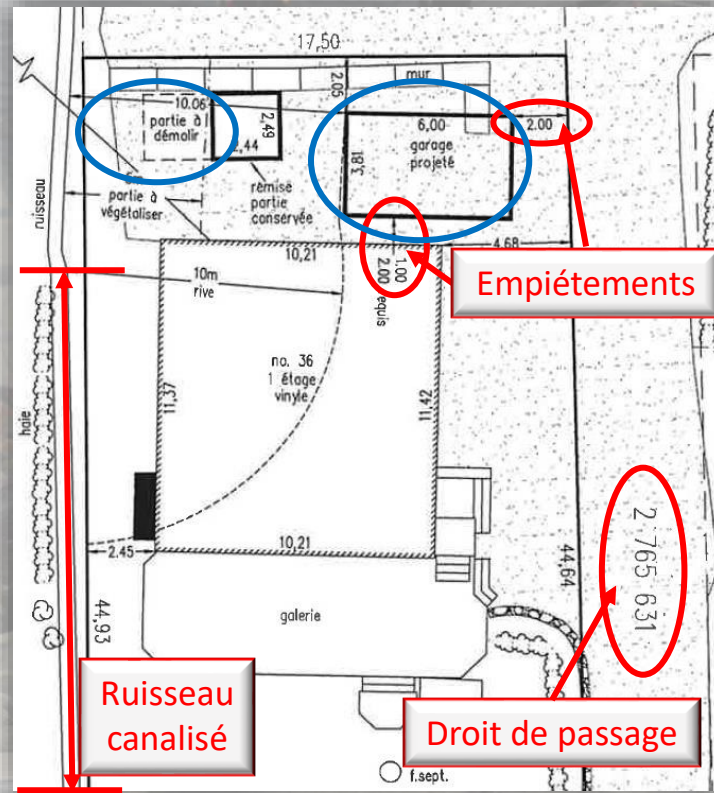
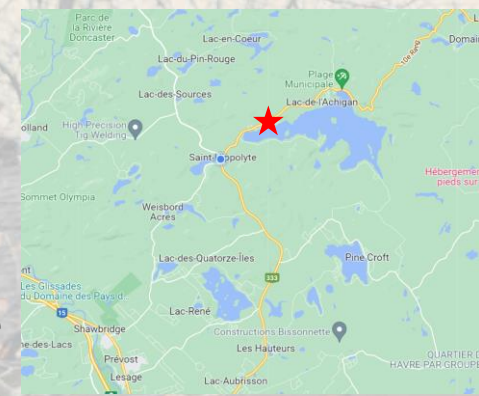
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

5. Urbanisme

5.3 DDM 2024-0005 : 36, 350^e Avenue

La demande consiste à autoriser, pour un garage détaché projeté, qu'il soit érigé à une distance de 1 mètre du bâtiment principal plutôt que 2 mètres et à une distance de 2 mètres d'une ligne avant secondaire, un droit de passage, plutôt que 6 mètres.



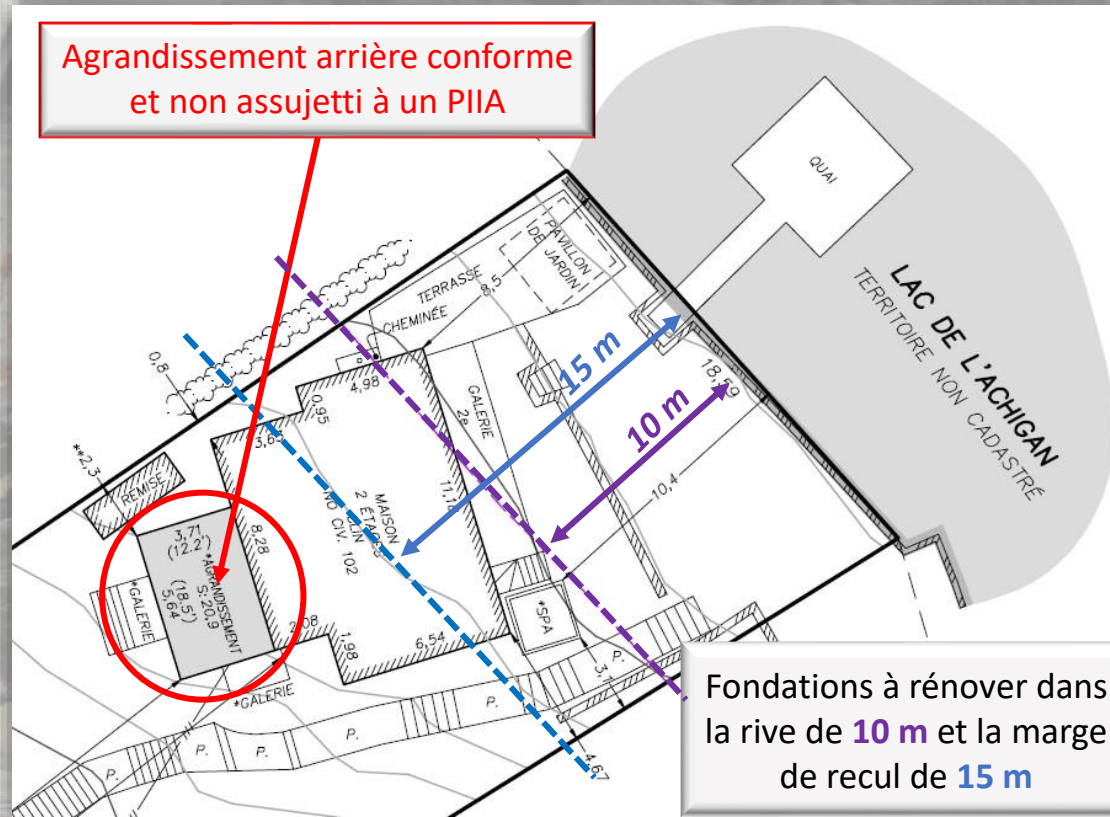
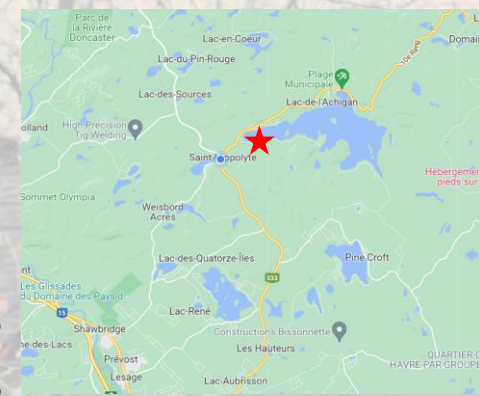
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

5. Urbanisme

5.4 DDM 2024-0007 : 102, 305^e Avenue

La demande consiste à autoriser, pour l'habitation unifamiliale existante, des fondations de béton coulé plutôt que des fondations en blocs de béton pour le remplacement de celles nécessaires à sa rénovation.



- (Extrait Règl. 1171-19)
- RÉNOVATION : ...
- Lorsque les fondations sont situées dans la rive d'un cours d'eau et dans la marge de recul minimale pour les terrains riverains tels que définis aux articles 7.4.2 et 3.2.3 du présent règlement, **celles-ci ne pourront être remplacées que par le même type de fondation, à savoir des blocs de béton, une dalle de béton de surface, des fondations de béton coulé continu, des pilotis et/ou pieux, faisant ainsi abstraction aux dispositions de l'article 2.1.2 du règlement de construction no. 1173-19 encadrant les fondations.**

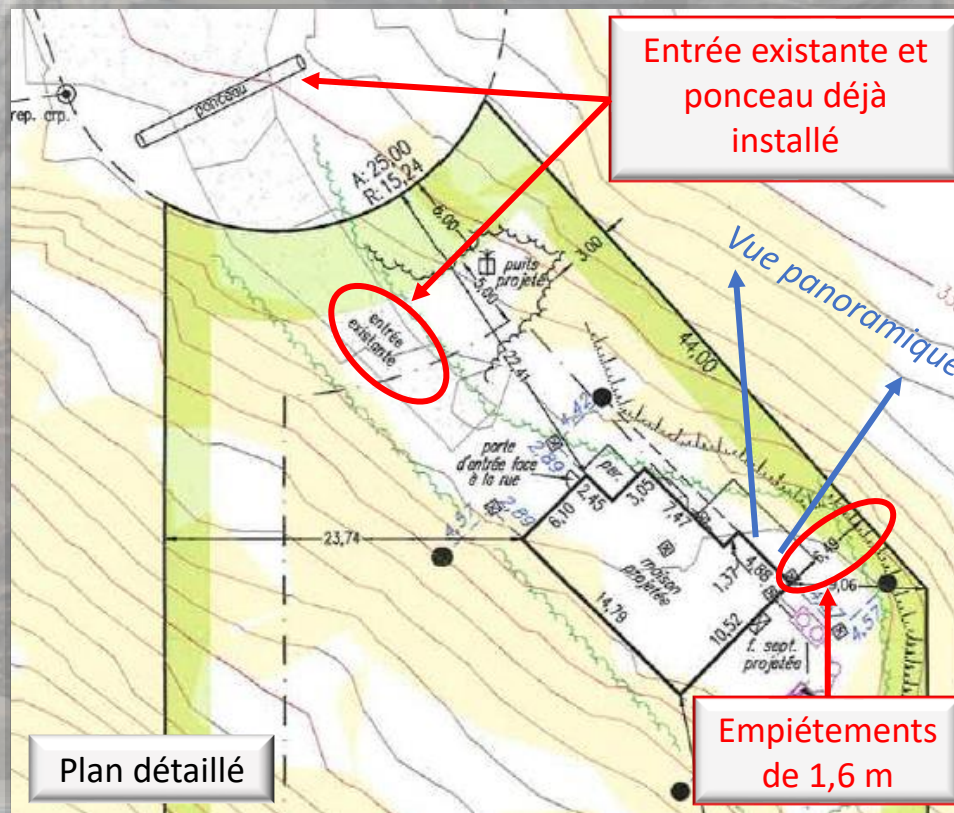
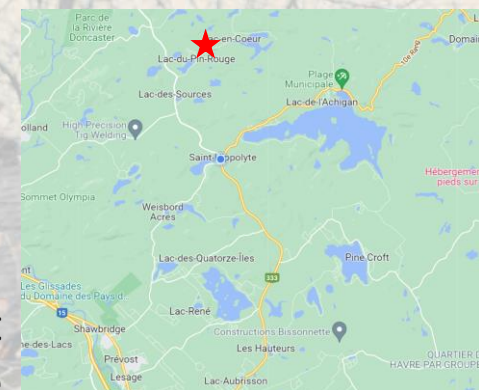
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'**ACCEPTER** la DDM

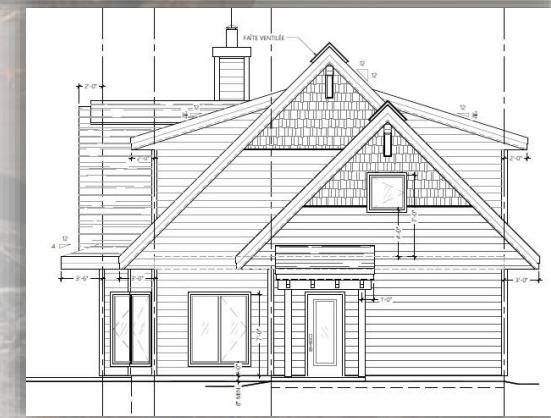
5. Urbanisme

5.5 DDM 2024-0008 : 17, 542^e Avenue

La demande consiste à autoriser, pour l'habitation unifamiliale projetée, un empiétement de 1,6 mètre dans la marge latérale gauche de 8 mètres exigée pour un terrain de plus de 1 500 mètres carrés dans la zone H-306.



Maison projetée



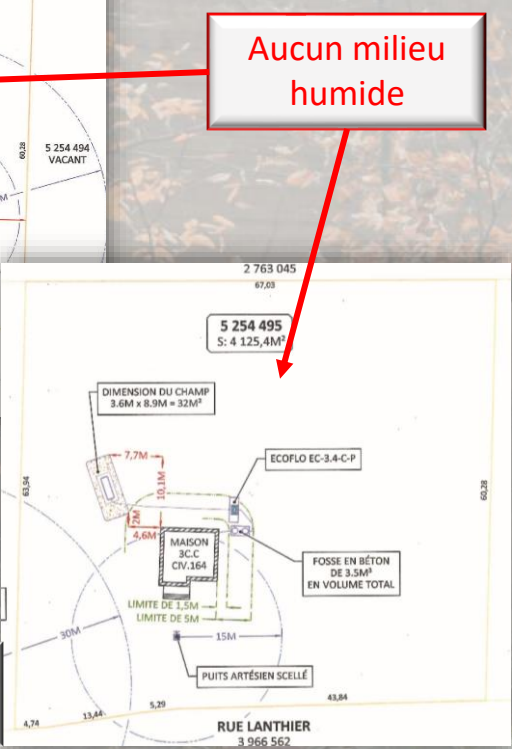
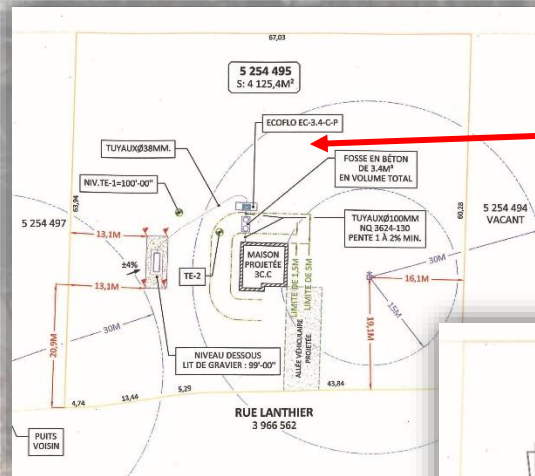
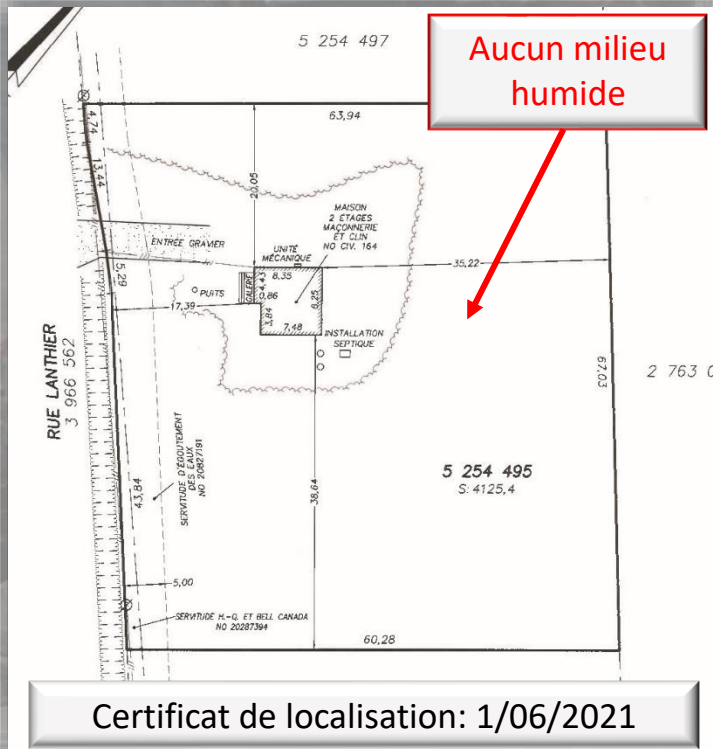
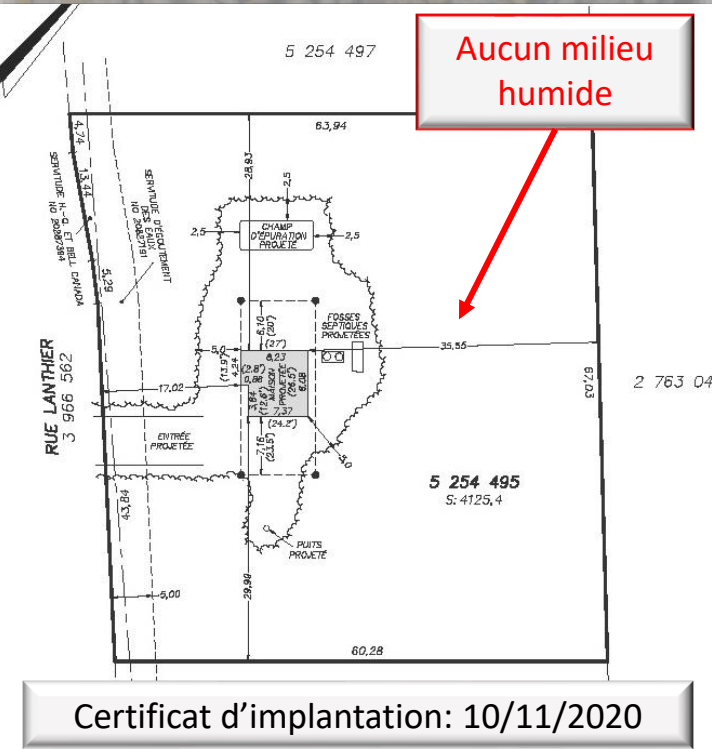
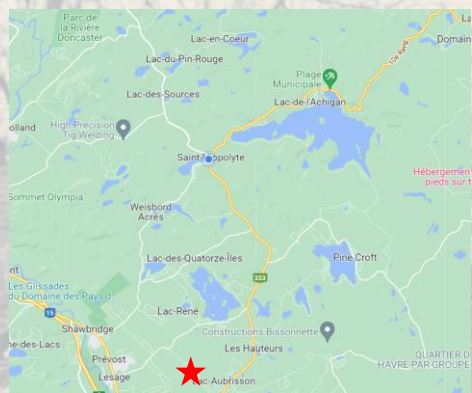
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent d'ACCEPTER la DDM

5. Urbanisme

5.6 DDM 2024-0009 : 164, rue Lanthier

La demande consiste à autoriser, pour l'habitation unifamiliale existante, un empiétement de 2,5m dans la bande de protection de 15m du milieu humide fermé (isolé) de plus de 500m² et, pour sa galerie connexe, un empiétement de 4,1m dans cette même bande de protection de 15m.



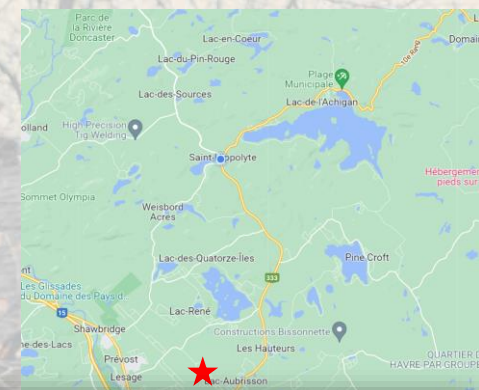
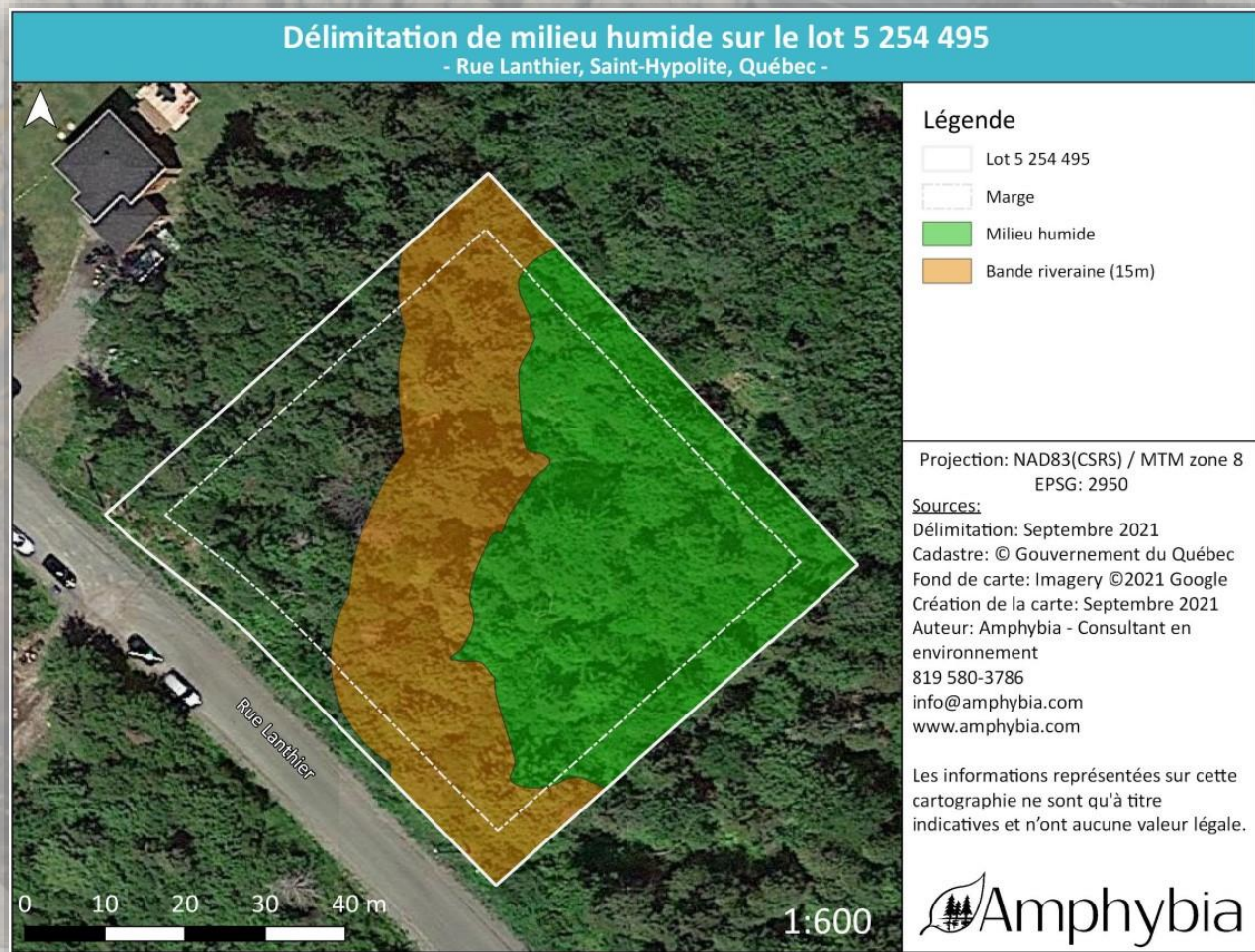
RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

Documents officiels pour émission des permis de construction et installation septique

5. Urbanisme

5.6 DDM 2024-0009 : 164, rue Lanthier...à suite



MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'aménagement d'une cour arrière, Monsieur [nom] a fait appel aux services d'Amphybia Consultant en environnement afin de procéder à une délimitation complète des milieux protégés sur son lot 5 254 495, situé sur la rue Lanthier, Saint-Hippolyte, Québec. Le travail terrain a été effectué par Andréanne Girard Kemp, biologiste, et a eu lieu le 8 septembre 2021.



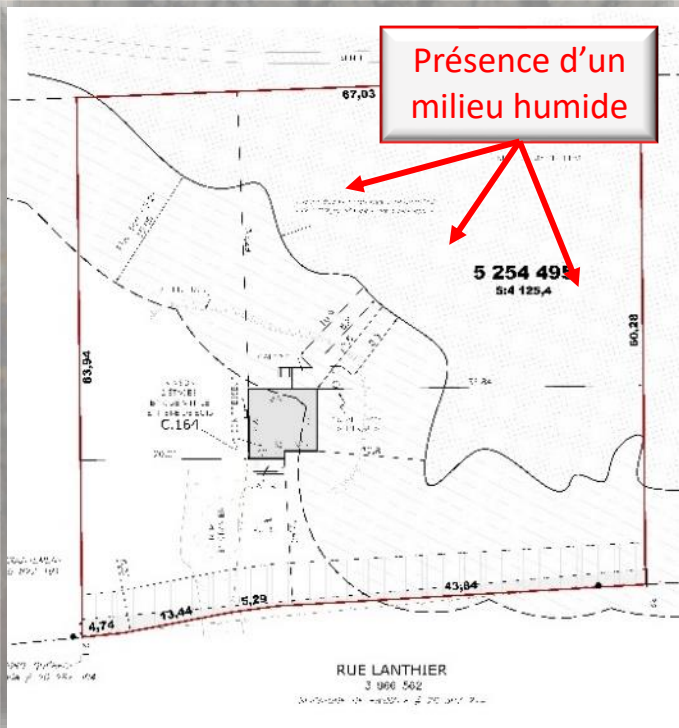
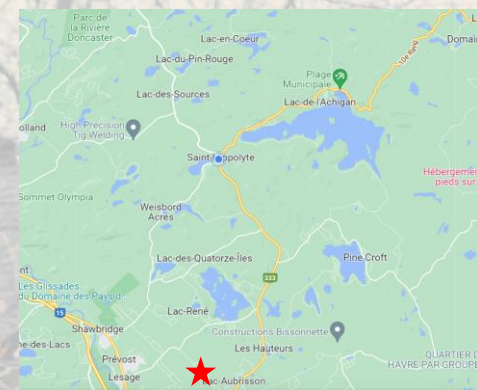
Figure 1. Terrain régulier situé en bas de pente à l'arrière de la maison et racines d'arbres et d'arbustes hors du sol sur le lot 5 254 495, le 8 septembre 2021

RECOMMANDATION

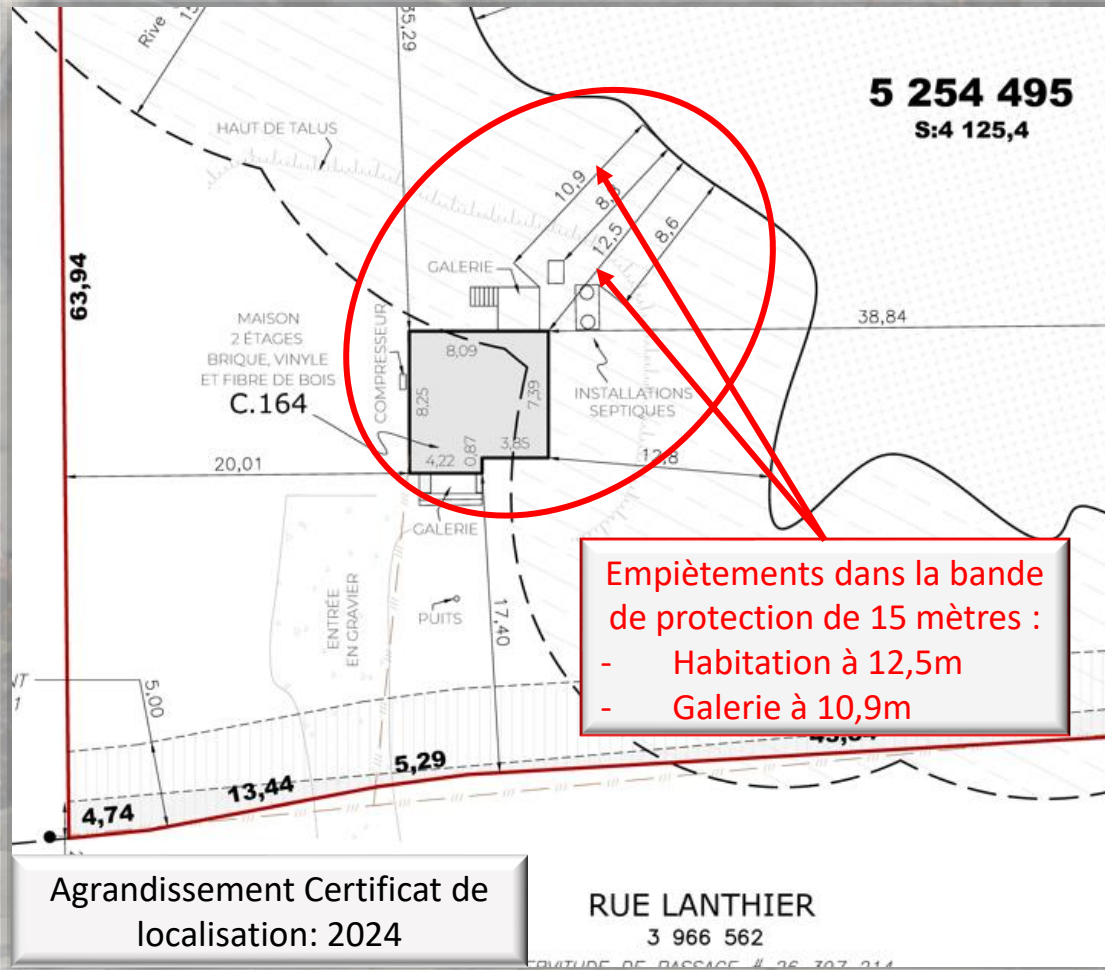
Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

5. Urbanisme

5.6 DDM 2024-0009 : 164, rue Lanthier...à suite



Certificat de localisation: 2024



Agrandissement Certificat de localisation: 2024



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent de **REFUSER** la DDM

5. Urbanisme

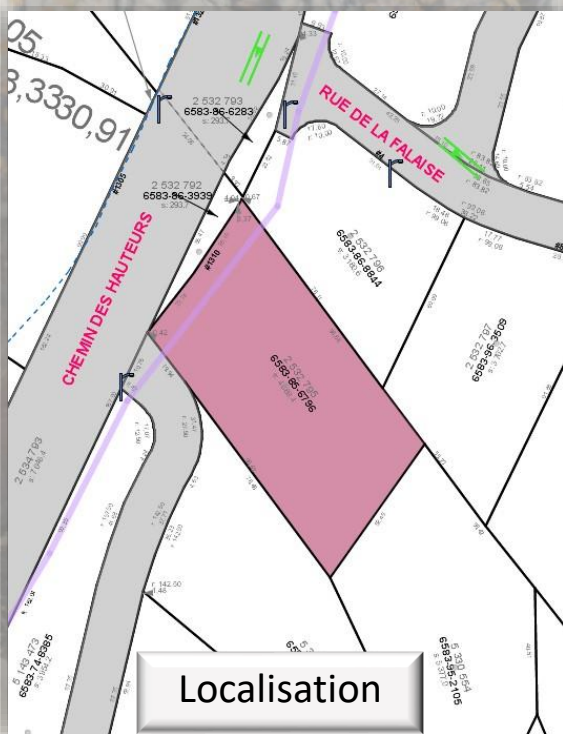
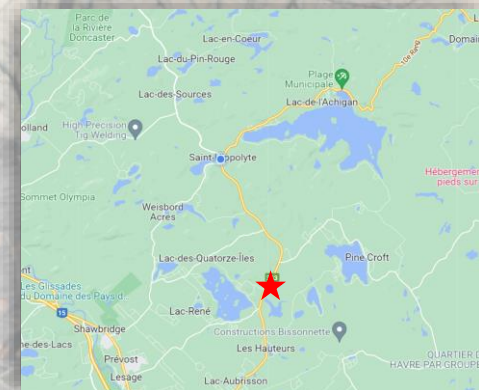
USAGE conditionnelle



5. Urbanisme

5.7 UC 2024-0006 : 1310, chemin des Hauteurs

La demande d'usage conditionnel vise à autoriser, dans le garage intégré de l'habitation unifamiliale existante, une entreprise artisanale et de service visant la fabrication sur mesure de limons d'escaliers, de garde-corps et autres éléments visant la décoration intérieure .



Faits saillants:

- Superficie terrain: 4 889,4 m²;
- Adjacent au ch. des Hauteurs. Usage conditionnel possible;
- Usage accessoire à l'usage principal (habitation);
- Exercé par l'occupant;
- Apparence du bâtiment inchangée;
- Usage acc. à l'intérieur du bâtiment, aucun achalandage ni entreposage extérieur.



RECOMMANDATION

Les membres du CCU recommandent à l'unanimité d'**ACCEPTER** la demande d'Usage Conditionnel

5. Urbanisme

5.8 Intention de modifier prochainement le Règlement sur le plan d'urbanisme n° 1171-19

DE TRAVAILLER à l'élaboration et à l'adoption prochaine d'un règlement modifiant le *Règlement sur le plan d'urbanisme n° 1170-19* afin d'inclure les composantes du plan de conservation et d'ajuster les grandes orientations d'aménagement du territoire, le plan d'action et potentiellement les affectations du territoire.

5. Urbanisme

5.9 Contrôle intérimaire sur les utilisations du sol, les constructions et les demandes d'opération cadastrales

D'ADOPTER la présente résolution de contrôle intérimaire, laquelle s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, visant à :

1. Interdire les nouvelles demandes d'opération cadastrale visant à créer une rue ou à prolonger une rue existante;
2. Interdire la construction d'une rue;
3. Interdire les nouvelles demandes d'opération cadastrale visant la création d'un lot destiné à accueillir un bâtiment principal;
4. Interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et les nouvelles demandes d'opérations cadastrales relatives à un nouveau projet intégré ou à l'agrandissement d'un projet intégré existant;
5. Interdire la construction d'un bâtiment principal;
6. Interdire les coupes de nettoyage, les coupes de jardinage et les activités sylvicoles;
7. Interdire l'abattage d'arbres dans le cadre de la mise en culture du sol sur un lot situé à l'extérieur de la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ., c. P-41.1)*.

Le tout sous réserve des exceptions prévues à l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.

ENVIRONNEMENT



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

PLAN *de* Conservation

Stratégie 7

Assurer la cohérence du Plan de conservation aux niveaux local, régional et provincial.

Objectifs

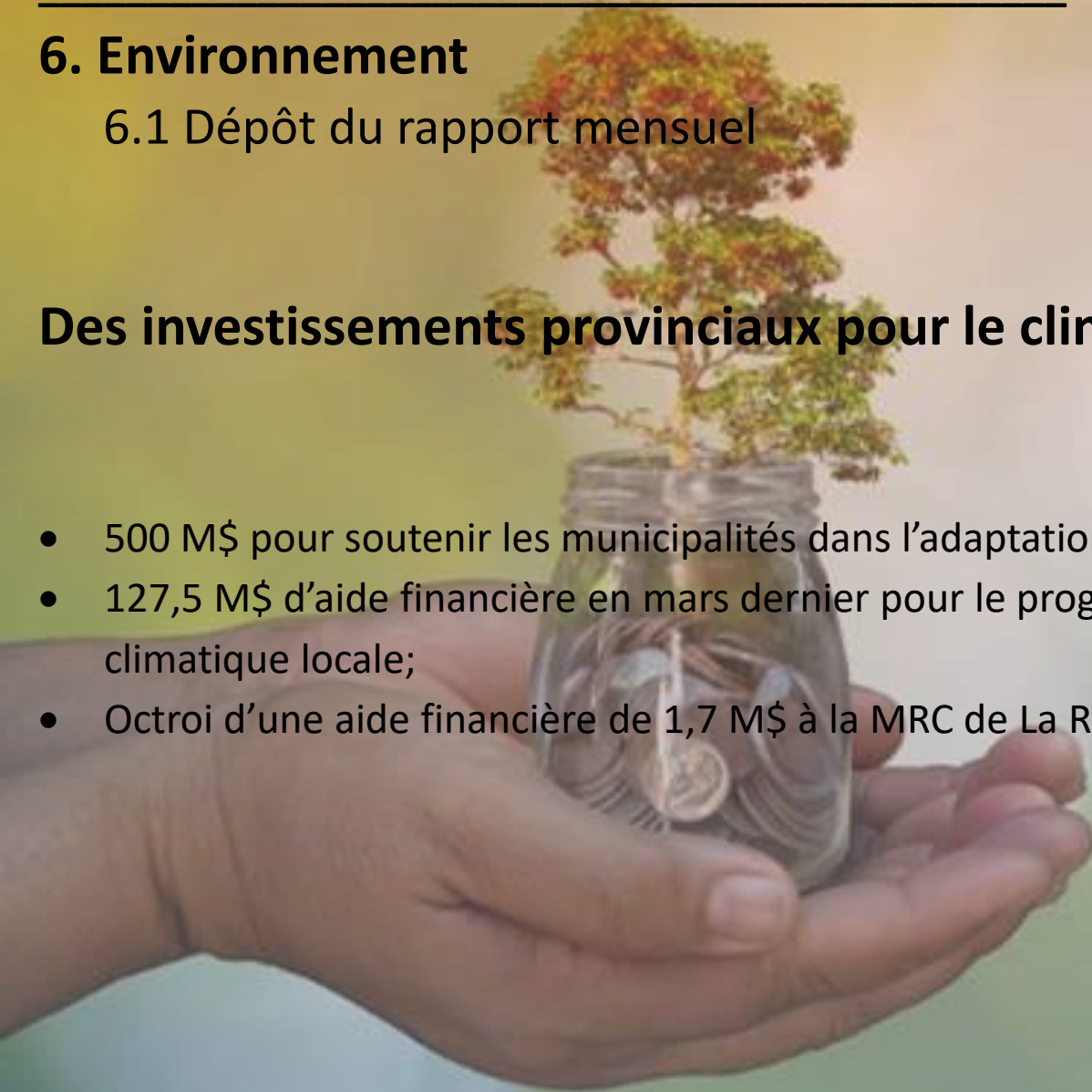
1. D'ici 2027, tous les outils urbanistiques de la MRC intègrent notre Plan de conservation;
2. D'ici 2033, la Municipalité a fait des démarches auprès des municipalités voisines et des instances régionales et provinciales;
3. En 2024, tous les outils urbanistiques de la Municipalités intégreront le Plan de conservation.

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Des investissements provinciaux pour le climat

- 500 M\$ pour soutenir les municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques;
- 127,5 M\$ d'aide financière en mars dernier pour le programme Accélérer la transition climatique locale;
- Octroi d'une aide financière de 1,7 M\$ à la MRC de La Rivière-du-Nord.



6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Plan climat

- Document de planification d'actions de lutte contre les changements climatiques, sur un horizon de temps défini. Il énonce des objectifs d'adaptation et une cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en fonction de la période visée;
- Travail concerté MRC et municipalités;
- Amorce du projet le 8 avril 2024 et fin prévue d'ici 2026 (obligation gouvernementale);
- Une partie des actions devront avoir été complétées d'ici 2030.

6. Environnement

6.1 Dépôt du rapport mensuel

Inspection des bandes riveraines

- Entrée en fonction de deux inspecteurs en environnement le 22 avril pour une période de 6 mois;
- Toutes les rives des 27 lacs habités seront inspectées;
- Les riverains ont reçu ou recevront sous peu une lettre d'information sur les inspections et la nouvelle réglementation exigeant le reboisement des rives;
- Pour plus d'informations: saint-hippolyte.ca/environnement.



6. Environnement

6.2 Participation au Défi PISSENLITS

D'APPUYER la campagne du Défi pissenlits;

D'ANNONCER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Hippolyte à l'édition 2024 du défi qui a été lancé le 15 avril 2024 dernier par Miel&Co;

D'ADHÉRER au Défi pissenlits lancé à l'échelle du Québec pour sa quatrième année consécutive

JE PROTÈGE LES
POLLINISATEURS



6. Environnement

6.3 Octroi d'une aide financière – Association pour la protection de l'environnement du lac Bleu

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association de protection de l'environnement du lac Bleu au montant de 7 295,16 \$, laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**



6. Environnement

6.4 Octroi d'une aide financière – Coalition pour la protection du lac Pin Rouge

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à la Coalition pour la protection du lac Pin Rouge au montant de 6 614,33 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**



6. Environnement

6.5 Octroi d'une aide financière – Association pour la protection du lac de l'Achigan

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association pour la protection du lac de l'Achigan au montant de 5 400 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**



6. Environnement

6.6 Octroi d'une aide financière – Association des résidents du lac Écho / Quatorze-Îles

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association des résidents du lac Écho/Quatorze-Îles inc. (ARLEQ) au montant de 25 000 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**



CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel – Activités de la Semaine de relâche à la bibliothèque

Une belle programmation attendait les jeunes dans le cadre de la semaine de relâche. Tous les ateliers ont affiché complet pour un total de 125 participants pour la semaine.

5 mars - Éducazoo



6 mars - atelier de bandes-dessinées
avec Stéphan Archambault



7 mars - Atelier LEGO



7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel – Vernissage - Exposition L'appel des animaux de Cyrus Rouhani

C'est le **28 mars** que se déroulait le vernissage de l'exposition l'appel des animaux du peintre hippolytois Cyrus Rouhani. L'exposition est divisée en trois sections afin de permettre aux visiteurs d'observer les animaux qu'il peint dans toute leur splendeur: les animaux réalistes, les animaux plus abstraits et les animaux peints sur bois.

Une trentaine de citoyens ont participé au vernissage.



7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel

Spectacle de Pâques

Le 31 mars s'est déroulé le spectacle de Pâques *les œufs de Pousse-Pousse* à la cafétéria du parc du Grand-Héron.

Le spectacle était une production du théâtre *La petite valise* de Montréal et a connu un vif succès auprès des 60 spectateurs présents.



7. Culture et bibliothèque

7.1 Dépôt du rapport mensuel – Activités à venir



Finalisation de la politique culturelle
Annonce pour adoption de la politique à venir



Jour de la Marmaille
Bibliothèque



LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel

Semaine de relâche

Une trentaine de jeunes Hippolytois ont pris part au camp de la relâche qui se déroulait du 4 au 8 mars au parc du Grand-Héron.

Plusieurs activités étaient au programme comme le bricolage, le ski de fond et les jeux en plein air.



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel – Activités hivernales – Centre de plein air Roger-Cabana

La saison de ski de fond s'est terminée avec le début de la semaine de relâche. La pluie et les températures chaudes suivies d'un refroidissement ont rendu la surface neigeuse impraticable, même pour la dameuse.

Les sentiers de raquettes demeurent ouverts pour les randonneurs et cyclistes d'hiver. Les marcheurs sont priés de porter des raquettes par temps doux afin d'éviter de créer des trous qui nuisent au plaisir et à la sécurité des autres utilisateurs.



8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport mensuel – Activités à venir

AVR
20

Souper groupe social Amico
École des Hauteurs

AVR
22

Début de la session de cours du printemps

MAI
3

Disco – Club Optimiste
Centre des loisirs et de la vie communautaire

MAI
4

Atelier de Cirque parents-enfants
École des Hauteurs

MAI
4

Souper dansant Club de l'Âge d'Or
École des Hauteurs

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'une aide financière – Plein Air Bruchési



**DEMANDE AIDE
FINANCIÈRE**



SÉCURITÉ INCENDIE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel – Début de la saison pour les feux à ciel ouvert

Le mois de mars s'est déroulé sous le signe de l'entraide entre les municipalités voisines. Les pompiers du Service sécurité incendie ont été appelés en renfort à plusieurs reprises, soit six fois par Sainte-Sophie et quatre fois par Prévost, pour un total de 10 demandes d'entraide.



9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel – Mars sous le signe de l'entraide

Au printemps, le risque de feux de forêt est plus important qu'il n'y paraît. Pour cette raison, la Municipalité...

**INTERDIT TOUT FEU À CIEL OUVERT
JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

De plus, il est important de mentionner que le règlement no 1196-20 stipule qu'il est interdit de brûler ou de permettre de brûler des résidus ou des déchets de construction, de l'herbe et des feuilles mortes.

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel – Prévention 2024

La saison estivale approche maintenant à grands pas! La prévention résidentielle débutera sous peu la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Le secteur du lac Achigan recevra la visite des pompiers cette année.

Voici quelques-unes des routes qui seront visitées :

- 305e Avenue;
- 365e Avenue;
- 388e Avenue;
- Chemin du Lac-de-l'Achigan.

Il est à noter que si les citoyens sont absents lors du passage des pompiers, un accroche-porte sera laissé sur place afin d'inviter les citoyens à remplir le formulaire en ligne sur le site Web de la Municipalité.

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel – Conseil du mois – où installer un extincteur dans la maison



- Placez-le bien en vue, près d'une sortie.
- Il ne doit jamais être déposé au sol. Il doit être installé sur un support spécialement conçu pour lui, à au moins 10 centimètres (4 pouces) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pieds). Si son poids excède 18 kilos (40 livres), il peut être installé à 1 mètre (3 pieds) du sol.
- Assurez-vous qu'il est hors de la portée d'un enfant.
- Évitez de le placer trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.
- Placez les directives d'utilisation à la vue.
- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- N'y suspendez pas de vêtements ou d'autres objets.
- Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.
- Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport mensuel – Statistiques d'intervention

Nature des interventions	2024	2023
Interventions incendie	96	391
Premiers répondants	28	180
Total	124	527

Nature des interventions	Au 27 mars 2024
Entraide	10
Feu de véhicule	1
Feu de cheminée	1
Feu de bâtiment	1
Système d'alarme en opération	5
Accident	3
Branches en contact avec des fils électriques	7
Vérification préventive	1
Installations électriques	1
Premiers répondants	5
Total	35

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

NAUTIQUES ET SUR GLACE	
Lieu d'intervention	Nombre
Lac de l'Achigan	0
Lac Connelly	0
Lac Écho	0
Lac Bleu	0
Autres lacs	0

TERRESTRES	
Types d'interventions	Nombre
Nuisance	3
Animal	1
SPCA	1
Enquête Airbnb	0
Enquête diverse	4
Privé	0
Environnement	2
Urbanisme	1
Insalubrité	0
Suivi dossier	21

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

Statistiques d'intervention

NAUTIQUES ET SUR GLACE

Lieu d'intervention	Nombre
Lac de l'Achigan	0
Lac Connelly	0
Lac Écho	0
Lac Bleu	0
Autres lacs	0

TERRESTRES

Types d'interventions	Nombre
Nuisance	3
Animal	1
SPCA	1
Enquête Airbnb	0
Enquête diverse	4
Privé	0
Environnement	2
Urbanisme	1
Insalubrité	0
Suivi dossier	21

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

NOUVELLE PLATEFORME POUR L'ACHAT DE VIGNETTES NAUTIQUES

La Municipalité a mise en ligne, au vignettes.saint-hippolyte.ca, une toute nouvelle plateforme transactionnelle pour l'achat de vignettes donnant droit aux embarcations (avec ou sans moteur) de naviguer sur les lacs de l'Achigan, Bleu, Connelly et des Quatorze-Îles.

- Plus conviviale, Plus facile de se procurer une vignette,
- Plus facile de téléverser les documents exigés,
- Un système de paiement efficace et sécuritaire.

Il est **important** de noter qu'il s'agit désormais du **seul moyen** pour se procurer une vignette.

Cette plateforme permettra également au Service de la sécurité communautaire de faciliter sa gestion par la mise en place d'un nouveau système de **journal de bord** pour les patrouilleurs nautiques et terrestres afin d'y consigner leurs activités. Cela facilitera en outre les vérifications sur les lacs, et ce, sans devoir intervenir systématiquement auprès des plaisanciers.



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

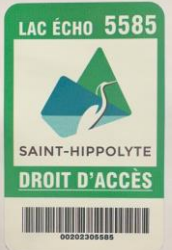
NOUVELLE PLATEFORME POUR L'ACHAT DE VIGNETTES NAUTIQUES ... suite

Les plaisanciers ayant déjà une embarcation d'enregistrer auprès de la municipalité ont reçu **un courriel** les invitant à accéder à leur dossier en ligne par le biais d'un code d'accès temporaire pour valider leurs informations personnelles.

Rappelons que pour être éligible à l'achat d'une vignette, il est obligatoire de fournir:

1. une preuve de citoyenneté (permis de conduire, compte de taxes) sauf pour le lac de l'Achigan;
2. un certificat d'enregistrement valide de son embarcation émis par Transports Canada démontrant qu'il est bel et bien propriétaire de l'embarcation;
3. une preuve d'accès légal de mise à l'eau, si le demandeur n'est pas un résident riverain, pour les lacs Bleu, Connelly et des Quatorze-Îles.

Pour plus d'information : 450 563-2505 poste 2275 ou sdagenais@saint-hippolyte.ca.



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

La SÉCURITÉ ROUTIÈRE – Vivre ensemble

Pour donner suite à des requêtes citoyennes en lien avec la sécurité routière (demande d'ajout de dos d'âne, arrêt obligatoire, etc.), voici un rappel de la procédure à suivre afin de bien analyser les demandes:

1. Prendre connaissance de la **Politique sur les mesures de modération de la circulation** et remplir les différents documents (le document est disponible aux bureaux du Service de la sécurité communautaire).
2. Remplir la demande d'atténuation désirée.
3. Remplir et faire signer la pétition aux propriétaires sur la rue.
4. Faire parvenir les documents dûment remplis au Service de la sécurité communautaire par courriel.

À la réception des **documents dûment remplis** :

La procédure sera avec une analyse routière dans les **15 jours** suivant la réception des documents du ou des plaignants. Elle fera ses recommandations au **CDSR** (Comité décisionnel pour la sécurité routière) dans un rapport détaillé dans les **5 jours ouvrables** suivant la réception des données



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel



La SÉCURITÉ ROUTIÈRE – Vivre ensemble ... suite

Une fois les mesures approuvées par le **CDSR** siégeant à la **fin février, fin avril, fin juin, fin août et fin octobre**, une demande par résolution sera acheminée au conseil municipal dans les **5 jours ouvrables**.

Lorsque la résolution sera adoptée par le conseil municipal, une demande sera acheminée au Service des travaux publics. Dans les **30 jours suivants**, les travaux publics procéderont avec la mesure d'atténuation approuvée par le conseil.

N'hésitez pas à remplir une **requête en ligne**. Le Service de la sécurité communautaire peut vous accompagner dans cette démarche.

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport mensuel

La SÉCURITÉ ROUTIÈRE – Vivre ensemble ... suite

La Sûreté du Québec a fait un autre blitz de présences dans différents secteurs de la municipalité. Le jeudi **21 mars**, cinq agents ont effectué cette présence bonifiée entre 8 h30 et 10h30. Ils ont ciblé divers endroits :

- **Route 333**
- **Secteur du lac bleu**
- **Secteur du lac de l'Achigan**
- **Secteur du lac Bertrand**

Plusieurs constats ont été émis. Par exemple, l'intersection **Lac Bleu / 51^e Avenue** a été surveillée. Lors de cette opération, l'agent a émis **2 constats d'infraction**.

Une seconde opération a été menée le **23 et 24 mars**: les policiers ont procédé à 4 arrestations pour conduite avec les capacités affaiblies.



PÉRIODE DE QUESTIONS



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

LEVÉE DE LA SÉANCE



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE